

Contrat de petsitting

Dans le présent document, est appelé :

« Propriétaire », le propriétaire de l'animal ou des animaux
« PetSitter », la personne qui aura l'animal ou les animaux en charge

Protocole d'Accord entre les soussigné(e)s :

....., Propriétaire de l'animal,
demeurant à (adresse) :

.....,

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

et

D'Armor et D'Argoat , Petsitter

demeurant à Lann ar fers Lanhouarneau 29430

Téléphone : 0649306770.

Il a été convenu ce qui suit :

Définition du service rendu par le PetSitter

Le Propriétaire sollicite le Petsitter en

à compter du 23 décembre 2023 jusqu'au 29 décembre 2024

Le PetSitter devra prendre soin des animaux nommés ci-après :

-
-

-
-

La garde aura lieu (cocher l'option choisie) :

- Au domicile du Propriétaire de l'animal
- Au domicile du PetSitter

- Autre lieu (indiquez l'adresse):

.....

Dans le cadre de sa prise en charge de l'animal, le Petsitter exercera les actions suivantes :

NB : Le rôle du PetSitter est de prendre en charge l'animal, de subvenir à ses besoins, de veiller à son bien-être et de s'assurer qu'il ne reste pas seul (ou le moins possible en accord avec son propriétaire). Le propriétaire de l'animal peut ici indiquer tous ce qui concerne son animal (soins médicaux, habitudes alimentaires, habitudes de vie, ...) :

Personne de contact en cas d'urgence (nom, prénom, tel) :

.....

Vétérinaire de l'animal (nom, prénom, tel, adresse) :

.....

Habitudes alimentaires de l'animal :

.....

.....

.....

Habitudes de vie de l'animal :

.....

.....

.....

.....

Problèmes de santé éventuels de l'animal :

.....

.....

.....

.....

Autres consignes :

.....

.....

.....

.....

.....

Conditions Générale de réalisation de la Garde

La garde se réalise-t-elle dans un contexte d'échange de service de garde (cocher l'option retenue) :

Non, il est convenu que le propriétaire de l'animal dédommage le PetSitter de son service de garde, en lui versant la somme forfaitaire de 13 Euros, (montant en lettres : treize euros).

En cas d'urgence vétérinaire :

- Le PetSitter est habilité à conduire l'animal malade auprès du vétérinaire recommandé par le propriétaire de l'animal (voir plus haut - si aucun vétérinaire n'a été préalablement conseillé, il pourra être choisi par l'intervenant lui-même). Le PetSitter est donc habilité à engager les frais vétérinaires qu'il estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal.

Les frais vétérinaires et médicaux seront intégralement remboursés au PetSitter par le propriétaire de l'animal.

- Le propriétaire de l'animal déclare être joignable téléphoniquement aux numéros suivants, durant la réalisation de la garde:-....-....-....-.... ou-....-....-....-.... . Le PetSitter devra obtenir un accord téléphonique du propriétaire de l'animal avant d'engager des frais médicaux (exception faite d'un danger grave encouru par l'animal, nécessitant une intervention médicale immédiate). Le propriétaire de l'animal s'engage au remboursement des frais médicaux engagés par le PetSitter.
- Le propriétaire de l'animal déclare ne pas être joignable durant la réalisation de la garde, mais confie la décision à (prénom+nom) joignable téléphoniquement aux numéros suivants : :-....-....-....-.... ou-....-....-....-.... . Le PetSitter devra obtenir un accord téléphonique du propriétaire de l'animal avant d'engager des frais médicaux (exception faite d'un danger grave encouru par l'animal, nécessitant une intervention médicale immédiate). Le propriétaire de l'animal s'engage au remboursement des frais médicaux engagés par le PetSitter.

Autres consignes spécifiques du Propriétaire en cas d'urgence vétérinaire :

.....
.....
.....